

Agen, le 20 septembre 2023

## **DOSSIER DE PRESSE**

# **LES LAURÉATS DU LABEL DÉPARTEMENTAL DE L'EMBELLISSEMENT ET DU CADRE DE VIE**

**Vendredi 29 septembre à 12h**

### **LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES TROPHÉES**

**Vendredi 29 septembre**, à 12h, à l'Hôtel du Département, **Sophie Borderie**, Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, et **Françoise Laurent** conseillère départementale déléguée, présidente du jury, **récompenseront les lauréats de l'édition 2023 du Label départemental de l'embellissement et du cadre de vie.**

Le Département a tenu à mettre à l'honneur tous ceux, qui chaque jour, contribuent au fleurissement de nos villes et villages.

### **LA PARTICULARITÉ DU LABEL DÉPARTEMENTAL**

Mesurant pleinement l'importance de relayer le label national « **Villes et villages fleuris** », le Département a fait le choix **d'aller plus loin dans la démarche.** Depuis 2018, il a créé des prix spéciaux, au même titre que le Conseil national des Villes et villages fleuris, organe coordonnant le dispositif et le label VVF. Une des particularités lot-et-garonnaises a été d'ouvrir l'accès **aux particuliers et aux établissements scolaires.**

En 2022, **le prix de l'arbre avait fait son apparition.** Ce prix est reconduit en 2023, récompensant les communes s'engageant dans la préservation d'arbres « monumentaux » et emblématiques sur leur territoire.

**Une meilleure gestion de l'eau et des arrosages, plus du tout d'intrants ou de produits chimiques, des plantations qui tiennent compte du changement climatique** sont autant d'éléments pris en considération par le jury pour l'attribution des prix. Le label met l'accent **sur l'amélioration du cadre de vie, de l'environnement communal**, et sur les pratiques aboutissant à un **jardinage plus « vertueux ».**

A ce titre, un **accompagnement technique** peut être proposé. En fonction des demandes, des missions ponctuelles sont confiées aux techniciens membres du jury pour **donner des conseils de plantations, de choix des essences et d'aménagements techniques** plus personnalisés aux particuliers et aux communes qui le souhaitent.

Cela a été le cas pour les communes de Saint-Robert, Dondas, Tonneins et Moncrabeau. Plusieurs d'entre elles ont déjà un fleuron d'or en local et s'interrogent quant à une future participation au concours régional.

Vendredi 29 septembre, comme pour les éditions précédentes, des fleurons d'or, d'argent, de bronze et d'ornement seront distribués dans plusieurs catégories :

**Pour les particuliers :**

- Maison avec jardin visible de la rue
- Décor floral sur la voie publique
- Hôtel, restaurant, immeuble collectif ou action collective
- Balcon, terrasse ou mur fleuris
- Ferme fleurie en activité
- Potager fleuri

**Pour les communes**, on peut noter un prix du jardinier et comme annoncé précédemment, un prix de l'arbre.

Le prix « **Établissements scolaires** » récompense quant à lui les écoles primaires et les collèges particulièrement fleuris.

## LE JURY DÉPARTEMENTAL

Le jury 2023, présidé par **Françoise Laurent, conseillère départementale du canton de l'Ouest Agenais**, est composé de **conseillers départementaux**, d'un représentant de **l'Amicale des Maires**, d'un représentant de **l'Agence de Développement et de Réservation Touristique de Lot-et-Garonne** et de **techniciens des espaces verts des communes partenaires** du Label départemental.

Pour chaque évaluation, établie à partir d'une grille d'analyse et de notation, le jury départemental prend en compte tous les éléments relatifs au cadre végétal : fleurs, arbres, pelouses, potagers, ainsi que les différents types d'aménagement. L'importance et la localisation du fleurissement sont des éléments essentiels d'appréciation (fleurissement en pleine terre et hors sol).

Par ailleurs, les enseignes publicitaires, le mobilier urbain, le patrimoine bâti (qualité, rénovation, mise en valeur par le végétal), les réseaux et la qualité de l'entretien des abords en ce qui concerne les communes sont pris en considération.

Les efforts d'imagination, les variétés de formes et de couleurs sont également appréciés.

Enfin, le jury tient compte de la dimension de la commune, de sa population et de ses spécificités. Il porte également une attention particulière au fleurissement accessible aux piétons.

**Les tournées du jury ont été organisées entre le 2 et le 15 mai 2023. Elles ont permis d'aller à la rencontre de 152 candidats : 26 communes, 116 particuliers et 10 établissements scolaires.**

## LES RECOMPENSES 2023

### LES COMMUNES RÉCOMPENSÉES ET LEURS FLEURONS :

**Fleuron d'Or** : Grayssas, Mas d'Agenais, Moirax et Tonneins.

**Fleuron d'Argent** : Aubiac, Barbaste, Espiens, Montesquieu, Pujols, Saint-Barthélémy-d'Agenais, Saint-Sernin, Saint-Vite, Vianne.

**Fleuron de bronze** : Castelmoron-sur-Lot, Clermont-Dessous, Duras, Le Saumont, Lusignan Petit, Mézin, Moncrabeau, Sérignac-sur-Garonne.

**Fleuron d'ornement** : Buzet-sur-Baïse, Saint-Robert, Saint-Pierre-sur-Dropt.

**Prix de l'arbre** : Saint-Vite

**Prix du jardinier** : Saint-Sernin.

## LES CATÉGORIES 2023

<u>COMMUNES</u>	<u>PARTICULIERS</u>	<u>ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>- De 0 à 1000 habitants (13)</li><li>- De 1001 à 3000 habitants (11)</li><li>- De 3001 à 5000 habitants (1)</li><li>- De plus de 5000 habitants (1)</li><li>- Prix spéciaux (2)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maison avec jardin visible de la rue (60)</li><li>- Décor floral sur la voie publique (19)</li><li>- Balcon, terrasse ou mur fleuris (15)</li><li>- Hôtel, restaurant, immeuble collectif ou action collective (9)</li><li>- Ferme fleurie en activité (2)</li><li>- Potager fleuri (7)</li><li>- Prix spéciaux (1)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Collège fleuri (5)</li><li>- École fleurie (3)</li></ul>

Le montant total des Prix attribués pour le Label 2023 est de **9 050 €** récompensant **23 communes, 76 particuliers et 3 établissements scolaires** (des diplômes « Fleuron d'ornement » non assortis de chèque seront remis à **3 communes, 72 particuliers et 5 établissements scolaires**).

### RECOMPENSES ET CLASSEMENTS

**4 niveaux de prix pour les particuliers**, dont la valeur varie de 150 € pour un Fleuron d'or, 100 € pour un Fleuron d'argent, 50 € pour un Fleuron de bronze et un diplôme pour un Fleuron d'ornement. À ces prix se rajoute un prix spécial : Fleuron des jardiniers d'une valeur de 200 €.

**4 niveaux de prix pour les communes**, dont la valeur varie de 200 € pour un Fleuron d'or, 100 € pour un Fleuron d'argent, 50 € pour un Fleuron de bronze et un diplôme pour un Fleuron d'ornement. À ces prix se rajoutent des prix spéciaux d'une valeur de 150 €. Cette année 2 prix spéciaux sont décernés : le prix de l'arbre et le prix du jardinier.

Contact presse :  
**Matthieu Stievet, Directeur de la Communication**  
Tél. : 05 53 69 45 11 / [matthieu.stievet@lotetgaronne.fr](mailto:matthieu.stievet@lotetgaronne.fr)

**LOT-ET-GARONNE**   
Le Département Cœur du Sud-Ouest